

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_009

Séance du mardi 26 janvier 2021

Membres en exercice : 19	Date de la convocation: 22/01/2021
Présents : 17	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,</i>
Votants: 17	
Pour : 17	
Contre : 0	Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES
Secrétaire de séance: Catherine BLACLARD	Représentés:
	Excusés: Matthias CORNEVAUX, Mathieu PUCHERAL
	Absents:

Objet: Budget de l'eau DM 2020-005 bis - annule et remplace - DE_2021_009

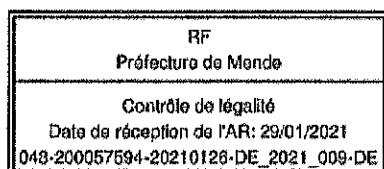
Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2120.80	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1157.20	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		3278.00
TOTAL :		3278.00	3278.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
13913 (040)	Sub. équipt cpte résult. Départements	3278.00	
28121 (040)	Aménagement Terrains nus		2120.80
1641	Emprunts en euros		1157.20
TOTAL :		3278.00	3278.00
TOTAL :		6556.00	6556.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LE PONT DE MONTVERT, les jour, mois et an que dessus.



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin

